



# COVID-19

## LA MAIRIE VOUS INFORME



# n°2

**Dans le contexte de crise sanitaire inédite que nous traversons ensemble, le Maire a décidé de maintenir cette lettre d'information afin de conserver un lien en direction notamment des personnes isolées, vulnérables ou n'ayant pas la possibilité d'accéder aux différentes ressources numériques mises en place par la Mairie.**

### LA MAIRIE A VOS CÔTÉS

Afin de prendre en compte les mesures de confinement et de restriction des déplacements, la Ville a dû adapter l'organisation du travail de ses agents tout en assurant la continuité des services publics municipaux essentiels à la population. Ainsi, sur les 140 agents que compte la Ville, la mise en œuvre du Plan de Continuité de l'Activité prévoit sous l'égide de la Direction Générale des Services, 40 sur leur poste de travail, 13 en télétravail et 87 en Autorisation Spéciale d'Absence pour garde d'enfant ou raisons thérapeutiques.

Sont donc mobilisés directement sur le terrain :

- Le CCAS assure le fonctionnement de la Résidence Autonomie de Burges, le portage de repas à domicile, la gestion du répertoire communale des personnes isolées et vulnérables
- Le service Relations avec les habitants et Communication assure la communication de crise, la coordination du Plan Communal de Sauvegarde, **l'accueil téléphonique au 05 53 77 18 77 et au numéro dédié aux personnes isolées et vulnérables au 06 64 53 60 30.**
- Le service Système d'information assure la permanence technique de l'ensemble des réseaux informatiques et téléphoniques.
- La Police municipale pluricommunale assure les missions de surveillance et de sensibilisation auprès des habitants.
- Les services techniques gèrent les urgences sur la voirie et l'ensemble des bâtiments et équipements communaux, l'entretien des cimetières et la tonte des principaux espaces verts.
- Les services Affaires scolaires et Enfance/Jeunesse assurent, au sein de l'école élémentaire René Bétuing, l'accueil des enfants des personnels soignants prioritaires.
- Le service Population assure l'enregistrement des déclarations de naissance et de décès ainsi que la gestion des cimetières.

# COVID-19

## PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES

Différentes actions sont menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- **Le registre communal** qui recense les personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans reconnues inaptes au travail) et les personnes handicapées, isolées ou vulnérables **est actif**.

Un numéro dédié est à votre disposition au **06 64 53 60 30 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Inscrivez-vous pour être contacté et informé par la Ville.**

- **Portage de repas** : le CCAS maintient un service de portage de repas à domicile pour les personnes isolées et vulnérables. **Nous vous invitons à contacter le 05 53 77 18 61 pour vous inscrire.**
- **Aide aux courses** : le CCAS propose en partenariat avec l'ASSAD un service d'aide aux courses. **Pour en connaître les modalités appelez le CCAS au 05 53 77 18 61.**

## SOLIDARITÉS DE VOISINAGE

Nous remercions les personnes qui se sont manifestées auprès de la Ville pour apporter leur aide aux personnes isolées. Nous invitons celles et ceux qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche à contacter la Mairie au 05 53 77 18 77.

## RÉSIDENCE AUTONOMIE DE BURGES

Afin de protéger les publics les plus fragiles de l'évolution du Coronavirus-Covid 19, toutes les visites de personnes extérieures à la Résidence sont suspendues.

Seuls les personnels soignants, aides à domicile munis d'un masque sont autorisés à pénétrer dans les logements des résidents. Les professionnels assurant le portage de repas et l'aide aux courses remettent les livraisons à l'agent municipal préposé à l'accueil.

Tous les intervenants doivent signer le registre d'entrées et de sorties. Des masques et du gel hydroalcoolique sont disponibles auprès de l'agent municipal préposé à l'accueil.

## RENFORCEMENT DES MESURES DE CONFINEMENT

En application de l'arrêté préfectoral, **est interdit au public et pour quelque motif que ce soit**, et ce depuis le 23 mars 2020, l'accès : aux berges de Garonne (y compris la digue), aux berges du Canal, à la Promenade des Poètes, à l'espace naturelle de la rue des fleurs, au square Monique Séguy, aux espaces verts, et aux aires de jeux.

**La fermeture du marché hebdomadaire du Chat d'Oc** est effective depuis le 25 mars 2020 en concertation avec l'association des commerçants du Chat d'Oc.

## GESTION DES DÉCHETS

Après avoir arrêté la collecte des déchets verts, l'Agglomération d'Agen a décidé de fermer les deux dernières déchetteries encore ouvertes, soit celles de Boé et du Passage d'Agen depuis le vendredi 27 mars 2020 et de réorganiser à compter du mardi 31 mars 2020, la collecte des déchets ménagers pendant toute la durée du confinement.

**Ainsi pour les ordures ménagères** le jour de collecte des bacs ne change pas mais la tournée ne s'effectuera désormais qu'**une semaine sur deux**. En revanche, pour les emballages : le jour et la fréquence de collecte des bacs jaunes restent identiques.

Plus d'info sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen [www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/collecte-et-traitement-des-dechets](http://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/collecte-et-traitement-des-dechets) ou sur le numéro vert : **0 800 77 00 47**.